

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 28

OBJET :

**DÉPÔT DES
DOSSIERS DE
DEMANDES DE
SUBVENTIONS
D'ÉQUIPEMENT
2021 (DETR, DSIL)**

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 08 février**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlène RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER et M. Stéphane CLOUET.

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

Chaque année, dans le cadre de la Loi de Finances, le Parlement vote une enveloppe financière destinée à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) complétée ces dernières années par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 12 FEV. 2021

Publié

le : 12 FEV. 2021

Le Maire,

Ces deux dotations ont pour vocation de répondre aux besoins d'équipements des collectivités.

Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal de la Ville de L'AIGLE a voté le budget 2021 entérinant les choix d'investissements pour cette même année.

L'objectif poursuivi par la Ville de L'Aigle est la maximisation dans l'obtention du montant des subventions, de sorte à réduire le recours à l'emprunt pour assurer le bouclage budgétaire.

Il convient ainsi de porter un regard approfondi sur les opérations pouvant potentiellement être éligibles à des subventions DETR et DSIL. En effet, l'attribution de ces fonds est très encadrée car ils sont fléchés sur les priorités qui doivent être intégrées et présentes dans les opérations soutenues.

Philippe
VAN-HOORNE

Trois projets cette année peuvent prétendre à l'attribution de ces fonds :

- l'accessibilité intérieure 1^{ère} tranche au titre de la DETR ;
- la restructuration du skate parc au titre de la DETR ;
- la restauration de l'Eglise Saint-Martin au titre de la DSIL.

1/ Accessibilité intérieure des bâtiments communaux

Vu le programme d'investissement 2021 et plus particulièrement l'opération de mise en accessibilité intérieure 1^{ère} tranche des bâtiments communaux ;

Vu les priorités définies dans le cadre des attributions DETR 2021, plus précisément la priorité Travaux de mise aux normes (PMR, Sécurité et Énergie) des équipements sportifs, culturels et des bâtiments publics ;

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous ;

SOURCES	LIBELLÉ DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX	MONTANT SUBVENTIONS DEMANDÉES
ETAT	DETR	380 288,80 €	50,00 %	190 144,00 €
FONDS PROPRES (autofinancement)			Minimum 20,00 %	190 144,80 € (sur le HT)
EMPRUNTS PUBLICS				
TOTAL H.T.		380 288,80 €		380 288,80 €
TOTAL T.T.C.		456 346,56 €		

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE la réalisation de l'opération de mise en accessibilité intérieure des bâtiments communaux et, en conséquence, décide de procéder à l'inscription budgétaire de l'opération ci-dessus désignée dans le cadre du budget primitif 2021 ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et plus largement auprès des financeurs potentiels ;***
- ***VALIDE le plan de financement défini ci-dessus.***

2/ Réalisation d'un skate parc

Vu le programme d'investissement 2021 et plus particulièrement l'opération d'installation d'un skate parc ;

Vu les priorités définies dans le cadre des attributions DETR 2021, plus précisément la priorité Construction et modernisation de centre et de local multi-usages de loisirs, équipements sportifs ;

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous ;

SOURCES	LIBELLÉ DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX	MONTANT SUBVENTIONS DEMANDÉES
ETAT	DETR	62 808,03 €	50,00 %	31 404,01 €
FONDS PROPRES (autofinancement)			Minimum 20,00 %	31 404,02 € (sur le HT)
EMPRUNTS PUBLICS				
TOTAL H.T.		62 808,03 €		62 808,03 €
TOTAL T.T.C.		75 369,64 €		

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE la réalisation d'un skate parc et décide de procéder à l'inscription budgétaire de l'opération ci-dessus désignée dans le cadre du budget primitif 2021 ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et plus largement auprès des financeurs potentiels ;***
- ***VALIDE le plan de financement défini ci-dessus.***

3/ Restauration de l'Eglise Saint-Martin

Vu le programme d'investissement 2021 et plus particulièrement l'opération de restauration de l'Eglise Saint-Martin votée sous forme d'Autorisation de programme/Crédit de paiement ;

Vu les priorités définies dans le cadre des attributions 2021 pour la DSIL, plus précisément l'entretien du patrimoine classé ou non ;

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-après,

SOURCES	LIBELLÉ DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX	MONTANT SUBVENTIONS DEMANDÉES
ETAT	DSIL	758 740 €	29,50 %	223 846,00 €
ETAT	DRAC	758 740 €	40,00 %	303 496,00€
CONSEIL DEPARTEMENTAL 61		758 740 €	5,27%	40 000,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE			1,32%	10 000,00 €
REVERSEMENT DONS FONDATION DU PATRIMOINE			3,91%	29 650,00 €
FONDS PROPRES (autofinancement)		758 740 €	Minimum 20,00 %	151 748,00 €
EMPRUNTS PUBLICS				
TOTAL H.T.		758 740 €		758 740 €
TOTAL T.T.C.		910 488,00 €		

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **APPROUVE** la restauration des façades et le versant sud de toiture du bas-côté sud et décide de procéder à l'inscription budgétaire de l'opération ci-dessus désignée dans le cadre du budget primitif 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2021 et plus largement auprès des financeurs potentiels ;
- **VALIDE** le plan de financement défini ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE